



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, sociale et animation**

Séance du 27 septembre 2018  
Convocation du 21 septembre 2018  
Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept septembre à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-et-un septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mmes Sakina Bohu, Catherine Lequeux, M. Thibault Hennion, Mmes Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,  
M. Othmane Khaoua par Mme Chantal Brault,  
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etaient absents :

M. Thierry Legros,  
M. Timothé Lefebvre

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 27 septembre 2018

**OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, sociale et animation**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 alinéas 4, 5 et 6,

Vu la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 modifiant certaines dispositions relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°92-861 du 28 août 1992 relatif au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux,

Vu l'article 24 de la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 17 septembre 2018,

Considérant qu'il convient de créer et supprimer des emplois dans les filières administrative, technique, sociale et médico-sociale,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

DECIDE :

Article 1 : pour les besoins liés au recrutement, aux évolutions de carrière des agents et à l'organisation des services :

- . dans la filière administrative :
  - suppression de deux postes d'adjoint administratif à temps complet,
  - suppression d'un poste d'attaché principal à temps complet,
  - création de deux postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - création d'un poste d'attaché à temps complet.
- . dans la filière technique :
  - suppression d'un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- . dans la filière sociale :
  - suppression d'un poste d'infirmière de classe normale à temps complet,
  - suppression d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet,
  - création d'un poste d'infirmière de classe supérieure à temps complet,
  - création d'un poste d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet.

ADOPTE le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2018.

PRECISE que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés chapitre 012.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme

le maire



*Philippe Laurent*



VILLE DE SCEAUX  
Tableau des effectifs au 1er octobre 2018

En application de la loi  
n° 82-213 du 2/03/1987  
le présent acte a été déposé  
à la Préfecture de Nanterre  
le.....1..OCT..2018.....  
et publié le.....1..OCT..2018.....  
Le directeur général des services  
*A. Ollivier*

GRADES ou EMPLOIS	CATEGORIE	Effectifs autorisés	dont	
			TNC	NT
		BUDGETAIRES	TNC	NT
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (pour information)</b>				
Directeur général des services	A	1		
Directeur général adjoint des services	A	2		
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Attaché hors classe	A	2		
Attaché principal	A	5		
Attaché	A	28		4
Rédacteur principal de 1ère classe	B	3		
Rédacteur principal de 2ème classe	B	5		
Rédacteur	B	10		6
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	4		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	28		1
Adjoint administratif	C	26	1	
	<b>TOTAL (1)</b>	<b>111</b>	<b>1</b>	<b>11</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Ingénieur principal	A	3		
Ingénieur	A	4		1
Technicien principal 1ère classe	B	2		
Technicien principal 2ème classe	B	7		1
Technicien	B	5		3
Agent de maîtrise principal	C	4		
Agent de maîtrise	C	4		1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	10		
Adjoint technique principal 2ème classe	C	35		
Adjoint technique	C	96	3	8
	<b>TOTAL (2)</b>	<b>170</b>	<b>3</b>	<b>14</b>
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>				
Conseiller socio-éducatif	A	1		1
Assistant socio-éducatif principal	B	1		
Assistant socio-éducatif	B	1		
Educateur de jeunes enfants principal	B	9		
Educateur de jeunes enfants	B	6		5
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	2		
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	9		1
Agent social principal de 2ème classe	C	5		
Agent social	C	2		
Puéricultrice classe supérieure	A	3		
Puéricultrice de classe normale	A	3		
Psychologue de classe normale	A	1	1	
Infirmer en soins généraux de classe normale	A	0		
Infirmier de classe supérieure	B	1		
Infirmier de classe normale	B	0		
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	C	2		
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	C	33		7

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY  
5408 S. UNIVERSITY AVENUE  
CHICAGO, ILLINOIS 60637  
TEL: 773-936-3700  
FAX: 773-936-3701  
WWW: WWW.CHEM.UCHICAGO.EDU

**VILLE DE SCEAUX**  
Tableau des effectifs au 1er octobre 2018

GRADES ou EMPLOIS	CATEGORIE	Effectifs autorisés	dont	
			TNC	NT
		BUDGETAIRES	TNC	NT
<b>TOTAL (3)</b>		<b>79</b>	<b>1</b>	<b>13</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>				
Educateur APS principal de 1ère classe	B	1		
Educateur APS principal de 2ème classe	B	1		
Educateur APS	B	5	3	1
<b>TOTAL (4)</b>		<b>7</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
Bibliothécaire principal	A	1		
Attaché de conservation du patrimoine	A	1		
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	2		
Assistant de conservation principal 2ème classe	B	4		
Assistant de conservation du patrimoine	B	1		
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	2		
Adjoint du patrimoine	C	1		
<b>TOTAL (5)</b>		<b>12</b>		<b>0</b>
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>				
Brigadier chef principal	C	2		
Gardien - Brigadier	C	2		
Gardien	C	2		
<b>TOTAL (6)</b>		<b>6</b>		
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Animateur territorial	B	4		
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	10		
Adjoint d'animation	C	28	4	3
<b>TOTAL (7)</b>		<b>42</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
<b>EMPLOIS HORS FILIERE</b>				
Directeur de cabinet		1		
<b>TOTAL (8)</b>		<b>1</b>		
<b>TOTAL GENERAL (1 à 8)</b>		<b>428</b>	<b>12</b>	<b>42</b>
<b>Soit, en équivalent temps plein :</b>		<b>423,34</b>	<b>postes ETP</b>	